



REGLEMENT INTERIEUR PETITS BOLIDES

Article 1 :

Le club de RENNES Paul Bert Echecs organise le 13^{ème} GRAND PRIX DES PETITS BOLIDES.
Tournois internes et homologués FFE ou FIDE, ouverts aux jeunes nés après le 31/12/1998 sans condition de Elo.

Des invitations à des jeunes joueurs licenciés extérieurs au club de RENNES Paul Bert Echecs sont faites ponctuellement à l'initiative de l'organisation.

7 tournois organisés du 06/10/2018 au 27/04/2019.

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles actuellement en vigueur à la FIDE, à l'exception du nombre de coups illégaux pour le tournoi « Mini-Bolides » avec perte de la partie au 3^{ème} coup illégal achevé, toutefois la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par une suite de coup légaux

3 types de tournois sont organisés.

Les « Mini-Bolides »: Les appariements se font au Système Suisse intégral.

Les « Petits Bolides »: Les appariements se font au Système Suisse intégral.

Les « Bolides »: Les appariements se font au Système Suisse intégral.

Article 3 :

Cadence : 0h12mn + 3s/cp cadence Fischer

Nombre de rondes : 5

Les parties des « Mini-Bolides » & « Petits Bolides » sont comptabilisées pour les classements Elo Rapide FFE du mois de février et de septembre 2019.

Les parties du « Bolides » sont comptabilisées pour les classements Elo Rapide FIDE.

Article 4 :

Inscriptions et Vérification des licences : le jour des tournois de 9h10 à 9h25.

Pour les inscriptions après 9h25, les joueurs sont appariés à partir de la 2^{ème} ronde.

Date et heure des rondes 1 des différents tournois

Mini-Bolides T1 : 06/10/2018 à 9h30 - Homologation FFE n°46205

Petits Bolides T1 : 06/10/2018 à 9h30 - Homologation FFE n°46204

Bolides T1 : 06/10/2018 à 9h30 - Homologation FIDE n°46193

Mini-Bolides T2 : 17/11/2018 à 9h30 Homologation FFE n°46427

Petits Bolides T2 : 17/11/2018 à 9h30 - Homologation FFE n°46426

Bolides T2 : 17/11/2018 à 9h30 - Homologation FIDE n°46369

Mini-Bolides T3 : 15/12/2018 à 9h30 - Homologation FFE n°47031

Petits Bolides T3 : 15/12/2018 à 9h30 - Homologation FFE n°47032

Bolides T3 : 15/12/2018 à 9h30 - Homologation FIDE n°47040

Mini-Bolides T4 : 26/01/2019 à 9h30 - Homologation FFE n°47535

Petits Bolides T4 : 26/01/2019 à 9h30 - Homologation FFE n°47534

Bolides T4 : 26/01/2019 à 9h30 - Homologation FIDE n°47041

Mini-Bolides T5 : 16/03/2019 à 9h30 - Homologation FFE à venir

Petits Bolides T5 : 16/03/2019 à 9h30 - Homologation FFE à venir

Bolides T5 : 16/03/2019 à 9h30 - Homologation FIDE à venir

Mini-Bolides T6 : 30/03/2019 à 9h30 - Homologation FFE à venir
Petits Bolides T6 : 30/03/2019 à 9h30 - Homologation FFE à venir
Bolides T6 : 30/03/2019 à 9h30 - Homologation FIDE à venir
Mini-Bolides T7 : 27/04/2019 à 9h30 - Homologation FFE à venir
Petits Bolides T7 : 27/04/2019 à 9h30 - Homologation FFE à venir
Bolides T7 : 27/04/2019 à 9h30 - Homologation FIDE à venir

Les parties ne sont pas supervisées.

Le délai de forfait est fixé à 10 minutes

Affichage des résultats et des classements les jours mêmes des tournois sur le site internet du club : <http://www.rennespaulbert-echecs.fr/>

Remise de prix les jours des tournois.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Gratuité pour tous les joueurs.

Les invitations aux tournois dénommés « Bolides » se font suivant les résultats obtenus lors des tournois précédents.

Pour le 1^{er} tournoi « Bolides » de la saison, sont retenus par ordre de classement, les 6 meilleurs joueurs au Grand Prix des « Petits Bolides » 2017-2018 complétés avec les meilleurs joueurs au classement Elo Rapide au 1^{er} septembre 2018.

Pour les dates suivantes, les 4 derniers du tournoi « Bolides » précédent sont remplacés par les 2 premiers du tournoi « Petits Bolides » précédent, et complété par les meilleurs joueurs au classement Elo Rapide FIDE (ou par défaut FFE) à la date du tournoi, afin d'atteindre le nombre de 10 joueurs dans le tournoi « Bolides » à chaque date.

Le tournoi « Mini-Bolides » est réservé aux

- Petits Poussins sans restriction de Elo,
- Poussins et joueurs débutants (licences R ou S) classés à moins de 1000 Elo rapide.

Tout vainqueur du « Mini-Bolides » est définitivement qualifié aux « Petits Bolides » suivants, il n'y a pas de descentes de « Petits Bolides » vers les « Mini-Bolides ».

Article 6 :

Prix :

1 - Le jour des tournois (tous)

Au 1^{er}: 1 médaille d'or

Au 2^{ème}: 1 médaille d'argent

Au 3^{ème}: 1 médaille de bronze

Prix réservé au « Petits Bolides » non cumulables

Au meilleur pupille: 1 médaille

Au meilleur poussin: 1 médaille

Au meilleur petit-poussin: 1 médaille

A la meilleure fille : 1 médaille

Prix réservé au « Mini-Bolides » non cumulables

Au meilleur débutant ⁽¹⁾: 1 médaille

A la meilleure fille : 1 médaille

⁽¹⁾ Débutant : Première participation à un tournoi homologué

Des diplômes "pion d'or", "pion d'argent" et "pion de bronze" seront remis aux jeunes joueurs ayant participé aux "mini-bolides", suivant les résultats obtenus depuis la saison 2015-2016,

10 points de parties gagnés : Pion d'or

6 points de parties gagnés : Pion d'argent

3 points de parties gagnés : Pion de bronze

Des diplômes "cavalier d'or", "cavalier d'argent" et "cavalier de bronze" seront remis aux jeunes joueurs ayant participé aux "petits bolides" ou "bolides", obtenus depuis la saison 2015-2016,

15 points de parties gagnés : Cavalier d'or

10 points de parties gagnés : Cavalier d'argent

5 points de parties gagnés : Cavalier de bronze

Des diplômes "tour d'or", "tour d'argent" et "tour de bronze" seront remis aux jeunes joueurs ayant participé aux "bolides", obtenus depuis la saison 2015-2016,

20 points de parties gagnés : Tour d'or

15 points de parties gagnés : Tour d'argent

10 points de parties gagnés : Tour de bronze

Des diplômes "roi d'or", "roi d'argent" et "roi de bronze" seront remis aux jeunes joueurs ayant participé aux "bolides", obtenus depuis la saison 2015-2016,

50 points de parties gagnés : Roi d'or

40 points de parties gagnés : Roi d'argent

30 points de parties gagnés : Roi de bronze

2 - Au classement final du Grand Prix

Au 1^{er}: 1 trophée

Au 2^{ème} : 1 coupe

Au 3^{ème} : 1 coupe

Au 1^{er} pupille : 1 médaille d'or

Au 2^{ème} pupille : 1 médaille d'argent

Au 3^{ème} pupille : 1 médaille de bronze

Au 1^{er} poussin : 1 médaille d'or

Au 2^{ème} poussin : 1 médaille d'argent

Au 3^{ème} poussin : 1 médaille de bronze

Au 1^{er} petit poussin : 1 médaille d'or

Au 2^{ème} petit poussin : 1 médaille d'argent

Au 3^{ème} petit poussin : 1 médaille de bronze

A la 1^{ère} féminine : 1 médaille d'or

A la 2^{ème} féminine : 1 médaille d'argent

A la 3^{ème} féminine : 1 médaille de bronze

Article 7 :

Départage des ex-aequo : Cumulatif - Performance pour les « Bolides » et « Petits Bolides »,
Cumulatif - Buchholz pour les « Mini-Bolides ».

Article 8 :

Attribution des points au Grand Prix.

A chaque tournoi, des points sont attribués sur 3 critères :

Points de parties, les points gagnés à un tournoi arrondis par défaut. Les points de parties sont doublés pour les « Bolides ».

Points de performance, 10 points au 1^{er}, 8 points au 2^{ème}, 6 points au 3^{ème}, 4 points au 4^{ème}, 2 points au 5^{ème} pour les joueurs des « Bolides », 5 points au 1^{er}, 4 points au 2^{ème}, 3 points au 3^{ème}, 2 points au 4^{ème}, 1 point au 5^{ème} pour les joueurs des « Petits Bolides ».

Points d'assiduité, pour participation aux différents tournois, 1 point pour 1 tournoi disputé, 3 points pour 2 tournois, 6 points pour 3 tournois, 10 points pour 4 tournois, 15 points pour 5 tournois, 21 points pour 6 tournois et 28 points pour 7 tournois.

Le classement final du Grand Prix des Petits Bolides est fait en cumulant les points ainsi obtenus.

Article 9 :

Arbitre Principal : Christian BLEUZEN - Arbitre Open 2

Autres Arbitres : arbitre désigné le cas échéant par l'arbitre principal.

Article 10 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal,
Christian BLEUZEN

L'Organisateur
Jonathan DEMANGHON

Fait à Rennes, le 4 octobre 2018

(s) BLEUZEN

Version 1 du 25 octobre 2018

- Accès à la compétition aux joueurs des catégories « junior » et « cadet »
- Numéros d'homologation des tournois du 17/11/2018
- Modifications des dates de tournoi - T4 à T7

Version 2 du 20 novembre 2018

- Numéros d'homologation des tournois du 15/12/2018

Version 3 du 7 janvier 2019

- Numéros d'homologation des tournois du 26/01/2019
- Précisions sur le coup illégal achevé
- Parties non supervisées
- Délai de forfait fixé à 10 minutes